

# Bouillie Bordelaise Potager & Verger



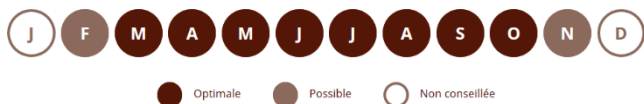
Etui 800 g

## DESCRIPTIF :

La Bouillie Bordelaise Potager et Verger est un fongicide préventif de contact à base de sulfate de cuivre dont les vertus sont reconnues depuis longtemps. La Bouillie Bordelaise est recommandée sur vigne, pomme de terre, légumes et arbres fruitiers.

- Protège des principales maladies.
- Jusqu'à 128L de préparation
- Délai avant récolte : à partir de 5 jours.
- Coloration bleue pour un traitement visible.
- Homologué sous le nom BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K (N° d'AMM : 9900257).
- **Utilisable en agriculture biologique** conformément au règlement CE 834/2007.

## PERIODE D'UTILISATION :



## COMPOSITION :

Cuivre du sulfate 20% (200 g/kg).

## CONSEILS D'UTILISATION :

- Remplissez à moitié d'eau le pulvérisateur.
- Dans le doseur fourni, pesez la dose de produit nécessaire au traitement pour le volume total de traitement et agitez.
- A titre informatif, le doseur rempli à ras équivaut à 12,5 g de produit.
- Terminez le remplissage, agitez, mettez en pression et pulvérissez.
- Traiter dès le printemps et renouveler les applications tout au long de la croissance de la plante de sorte que ses nouvelles pousses soient toujours protégées.
- En cas de forte pluie, traiter à nouveau.

## Dosage :

- Artichaut, Cardon, Laitues, chicorées - scaroles, chicorées - frisées, mâche, roquette et autres salades : 12,5 g (1 doseur) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Céleris : céleri branche, céleri rave : 12,5 g (1 doseur) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Carotte, Céleri-rave, Panais, Raifort, Topinambour, Persil à grosse racine, Scorsonère : 12,5 g (1 doseur) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Choux : choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés, choux-rave : 12,5 g (1 doseur) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Pissenlit : 12,5 g (1 doseur) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Haricot : 10 g (4/5 doseurs) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Oignon, ail, échalote et bulbes ornementaux : 25 g (2 doseurs) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Poireau, oignon de printemps, ciboule et autres oignons verts : 25 g (2 doseurs) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Pomme de Terre : 25 g (2 doseurs) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Tomate, Aubergine : 6,25 g (1/2 doseur) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Pêcher, Abricotier, Nectarinier : 25 g (2 doseurs) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Vigne : vigne de table, vigne de cuve, vignes-mères, pépinières viticoles : 25 g (2 doseurs) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette : 12,5 g (1 doseur) pour 1L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>

Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016

Dangereux. Respecter les précautions d'emplois. Utiliser les produits phytopharmaceutiques avec précautions.  
Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

## TABLEAU DES USAGES & DOSAGES :

TABLEAU DES USAGES			
Cultures (traitement des parties aériennes)	Organismes nuisibles	Doses pour 1L d'eau pour 10 m <sup>2</sup>	Délai avant récolte
Artichaut, Cardon Laitues, chicorées - scaroles, chicorées - frisées, mâche, roquette et autres salades Céleris : céleri branche, céleri rave	Bactérioses, mildiou(s)	12,5 g (1 doseur)	7 jours
Carotte, Céleri-rave, Panais, Raifort, Topinambour, Persil à grosse racine, Scorsonère Choux : choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés, choux-rave	Bactérioses		
	Champignons (pythiacées)	12,5 g (1 doseur)	14 jours
	Bactérioses, mildiou(s)		
Pissenlit	Bactérioses	12,5 g (1 doseur)	7 jours
Haricot	Bactérioses	10 g (4/5 doseurs)	5 jours
Oignon, ail, échalote et bulbes ornementaux Poireau, oignon de printemps, ciboule et autres oignons verts Pomme de Terre	Mildiou(s)	25 g (2 doseurs)	14 jours sauf Poireau : 7 jours et Oignon : 5 jours
Tomate, Aubergine		6,25 g (1/2 doseur)	Sous protection : 5 jours Plein air : 10 jours
Pêcher, Abricotier, Nectarinier	Cloque(s)		*
Vigne : vigne de table, vigne de cuve, vignes-mères, pépinières viticoles	Mildiou(s)	25 g (2 doseurs)	21 jours
Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette	Tavelure(s)	12,5 g (1 doseur)	*

\*à appliquer jusqu'à la floraison

**LÉGUMES / POMMES DE TERRE** : dès l'apparition de la maladie. **OIGNON ET POIREAU** : en traitements préventifs.  
**TOMATE** : traitements préventifs dès la plantation, puis tous les 8 jours en période de risque. **ARTICHAUT** : en traitements préventifs en début de végétation. **CAROTTE, CELERI, LAITUE** : en pépinière et après plantation, en cours de végétation à intervalles de 10 jours. **CHOU** : à partir du stade végétatif de 2-3 feuilles puis tous les 7 à 10 jours.  
**VIGNE** / Traitez régulièrement pendant toute la durée du cycle de végétation.  
**ARBRES FRUITIERS** / En traitement d'automne et d'hiver, après la chute des feuilles et avant le débournement des bourgeons, et en début de printemps. **POMMIER** : traitez avant floraison. **PÊCHER** : 3 à 4 traitements durant la chute des feuilles et en fin d'hiver, avant l'apparition des bourgeons.

## PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (CE) N° 834/2007, jusqu'à 6 g de cuivre/an/10 m<sup>2</sup>, soit 30 g de produit/10 m<sup>2</sup>. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée. Les plantes traitées ne sont pas destinées à être utilisées pour l'alimentation des animaux. Bien rincer les produits récoltés avant consommation. Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire au traitement. Ne pas pulvériser sur des supports clairs. Ne pas traiter par temps venté ou par forte chaleur. Protégez votre peau (gants, vêtements couvrants). Après utilisation, rincer le pulvérisateur plusieurs fois à l'eau claire et pulvériser cette solution de rinçage sur la zone traitée. Les fonds de réservoir après dilution et l'eau de rinçage du pulvérisateur doivent être pulvérisés à nouveau sur la zone traitée. Ne pas appliquer sur un terrain risquant un entraînement du produit vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.



### ATTENTION

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau. En cas d'urgence appeler le 15, le 18 ou le 112 ou le centre antipoison.

Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016

Dangereux. Respecter les précautions d'emplois. Utiliser les produits phytopharmaceutiques avec précautions.  
Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.